



MAIRIE de NAJAC

9, rue du Bourguet

12270 NAJAC

05 65 29 7134
contact@najac.fr
www.najac.fr

CONCOURS DE DESSIN «Une enseigne pour la Mairie»

REGLEMENT

Article 1 : Structure organisatrice

La Mairie de Najac organise un concours de dessin afin de réaliser la nouvelle enseigne de la Mairie, ouvert du 20 janvier au 28 février 2021.

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à tous et toutes, sans contrainte d'âge. Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire et devra être remise en même temps que le dessin. Elle est disponible à la suite du règlement et sur demande à l'accueil de la Mairie.

Article 3 : Modalités de participation

La participation est gratuite. Pour participer, il faut réaliser un dessin qui pourra être reproduit sous forme d'enseigne métallique suspendue sur la façade de la Mairie.

Le dessin pourra être réalisé sur tout type de papier au format A4 ou A3. Toutes les techniques artistiques sont autorisées.

Le dessin pourra être remis (au choix) :

- A l'accueil de la Mairie
- Par mail, à contact@najac.fr
- Par voie postale, à : Mairie de Najac – Concours Enseigne – 9 rue du Bourguet – 12270 Najac

Ils devront être envoyés au plus tard **le 28 février 2021** (cachet de la poste faisant foi).

L'auteur du dessin devra préciser de manière lisible ses nom, prénom, coordonnées postales et numéro de téléphone au dos du dessin ou dans le mail adressé à la Mairie.

Le dessin doit être libre de droits et ne devra en aucun cas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et droits à l'image d'un tiers. Le dessin ne devra pas mentionner ou faire apparaître une quelconque marque, signe distinctif ou tout autre signe protégé par le droit de la propriété intellectuelle, appartenant à un tiers.

Les dessins déposés ou envoyés ne seront pas retournés au participant.

Article 4 : Désignation du ou de la gagnant-e

Le jury se réunira entre le 1^{er} et le 5 mars. Il sera composé de 5 élus et 5 agents municipaux. La désignation du dessin gagnant se fera à la majorité des votes. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le jury s'attachera à des critères de créativité, d'originalité, de composition générale, de pertinence avec le lieu, et de faisabilité technique.

Le résultat sera annoncé sur le site de la commune et sur sa page Facebook. Le gagnant sera contacté individuellement. Il se verra remettre un lot de gourmandises najacoises.

Article 5 : Acceptation

La simple participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours, concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l'attribution des dotations.

Article 6 : Cession de droits

Le gagnant ou la gagnante du concours confère à la mairie de Najac le droit exclusif de reproduction, de représentation et d'adaptation du dessin, en tout ou en partie, sans limitation de durée.

Article 7 : Responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables, si en cas de force majeure, d'évènements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le concours.



MAIRIE de NAJAC

9, rue du Bourguet

12270 NAJAC

05 65 29 7134
contact@najac.fr
www.najac.fr

CONCOURS DE DESSIN «Une enseigne pour la Mairie»

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Adresse

Mail

autorise mon fils / ma fille

Nom Prénom

Né(e) le

à participer au concours de dessin « **Une enseigne pour la Mairie** » organisé par la Mairie de Najac.

En signant ce bulletin d'inscription, je reconnais avoir lu le règlement du concours et m'engage à le respecter.

A, le

Signature du/de la représentant-e légal-e

Signature du/de la participant-e